

BIOSECURITE en élevage de volailles



DATE

Mardi 09 mars 2027

HORAIRE

9 h 00 - 17 h 00

LIEU

Rives

Les menaces de l'Influenza Aviaire Hautement Pathogène (IAHP) sont maintenant fréquentes en France. Afin d'éradiquer cette maladie animale infectieuse et contagieuse, des mesures spécifiques ont été prises par le Ministère de l'Agriculture en lien avec l'ensemble des acteurs de la filière avicole. Face à ce contexte, les éleveurs doivent connaître les mesures de biosécurité et les bonnes pratiques d'hygiène à mettre en place. Toute personne intervenant dans un atelier volaille commercial doit suivre cette formation.

INTERVENANTE :

Aurore TOSTI, directrice du GDS,
formatrice agréée

OBJECTIFS :

- Comprendre l'importance de la prévention de l'IAHP, ses causes et symptômes.
- Être capable de concevoir et gérer un plan de biosécurité pour son exploitation.
- Être capable de mettre en oeuvre des bonnes pratiques d'hygiène sur l'exploitation (la biosécurité ne servant pas juste à se préserver de l'influenza aviaire).

AU PROGRAMME DE LA JOURNÉE :

MODULE 1 : Connaître la maladie et les grands principes de la biosécurité

- Présentation de l'Influenza Aviaire Hautement Pathogène (la maladie, sa cause, son importance et sa contagiosité)
- Présentation de l'Arrêté Ministériel, des niveaux de risque et leurs conséquences pratiques
- Règles de base de biosécurité et contenu du plan de biosécurité

MODULE 2 : Elaboration des plans de biosécurité de chaque élevage

- Définition des zones et des flux sur les plans des éleveurs
- Règles de nettoyage et désinfection
- Principes de dératisation
- Finalisation des plan de biosécurité de chaque éleveur et discussion autour de chaque cas



METHODES PEDAGOGIQUES :

7 heures en salle : Présentation Powerpoint ; échanges stagiaires/formateur. Quizz. Travail sur des cas concrets.
Chaque participant travaille sur son plan personnel de biosécurité.
Le support présenté est distribué aux participants.

BIOSECURITE en élevage de volailles

DATE

Mardi 09 mars 2027

HORAIRE

9 h 00 - 17 h 00

LIEU

Rives

TARIFS DE LA FORMATION :

	Eleveur adhérent au GDS 38	Eleveur non adhérent au GDS 38
Eleveur éligible au fonds VIVEA ou OCAPIAT (et formation financée par VIVEA)	0 €	20 €
Eleveur non VIVEA ou OCAPIAT	50 €	70 €

**Priorité
aux**

adhérents




**Repas fourni
par le GDS**

MODALITES D'INSCRIPTION :

Renvoyer ce formulaire rempli :

- par mail à gds38@reseaugds.com
- par courrier : GDS 38
145 espace trois fontaines
38140 RIVES

OU

Inscription en ligne :

Un mail de confirmation vous sera envoyé
dans les jours suivant l'inscription.



FORMULAIRE D'INSCRIPTION :

BIOSECURITE VOLAILLE - MARDI 09 MARS 2027 - 9 H - 17 H

N° EDE :

Nom de l'élevage :

Nom et prénom :

Adresse :

Mail :

Téléphone :

Quelles sont vos attentes ?

J'accepte que mes coordonnées soient transmises aux autres participants pour un éventuel covoiturage ?
☐ Oui ☐ Non

Matériel nécessaire :
 - un plan de mon exploitation (vue google maps) comprenant les bâtiments d'élevage, parcours, zone de stockage de l'aliment et aire d'équarrissage
 - des feutres de couleur.

CONDITIONS GENERALES :

Une attestation de présence vous sera envoyée le jour de la formation.
 Cette journée de formation bénéficie des crédits de VIVEA, FSE.
 Il n'y a aucun prérequis à avoir.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : nous contacter.
 Règlement intérieur disponible sur www.frgdsaura.fr

La validation de la formation se fait par évaluation des acquis par la responsable de stage, Céline SAVOYAT.